



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2154

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Bedier.

M. Pierre Bedier. Monsieur le ministre de la défense, vous n'ignorez pas, comme chacun d'entre nous d'ailleurs, que la sécurité est l'une des principales préoccupations de nos concitoyens. Nous constatons d'ailleurs, et nous nous en réjouissons, que, sous l'autorité d'Alain Juppé, le Gouvernement, en particulier le ministre de l'intérieur, mène une politique qui donne des résultats tout à fait remarquables et tangibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je voudrais savoir, monsieur le ministre de la défense, quelles dispositions seront prises dans le cadre de la restructuration de la gendarmerie, avec ce que l'on appelle le plan Gendarmerie 2002, pour que cette arme apporte sa pierre à l'édifice, tant attendu par nos concitoyens, d'une meilleure sécurité dans notre pays ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, c'est en pleine concertation avec le ministre de l'intérieur que la politique de sécurité est définie, afin que la police et la gendarmerie puissent, dans les meilleures conditions, assurer la sécurité des personnes et des biens dans notre pays.

Dans cet esprit, nous avons engagé le dialogue afin de répartir les zones de compétence exclusive entre police et gendarmerie. Ce faisant, nous avons constaté qu'il convenait plus particulièrement de renforcer la sécurité dans les zones péri-urbaines. La gendarmerie a donc décidé de repositionner ses effectifs dans ces secteurs.

C'est la raison pour laquelle la loi de programmation militaire 1997-2002, que vous avez votée, prévoit une augmentation de ces effectifs, qui recevront 765 personnels supplémentaires en 1997. Notre préoccupation d'assurer la sécurité dans ces zones péri-urbaines nous a conduits à mettre en place des brigades de prévention de la délinquance juvénile, qui interviendront régulièrement.

J'espère, monsieur le député, avoir répondu à vos préoccupations et à vos inquiétudes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

### Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Bedier.

M. Pierre Bedier. Monsieur le ministre de la défense, vous n'ignorez pas, comme chacun d'entre nous d'ailleurs, que la sécurité est l'une des principales préoccupations de nos concitoyens. Nous constatons d'ailleurs, et nous nous en réjouissons, que, sous l'autorité d'Alain Juppé, le Gouvernement, en particulier le ministre de l'intérieur, mène une politique qui donne des résultats tout à fait remarquables et tangibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je voudrais savoir, monsieur le ministre de la défense, quelles dispositions seront prises dans le cadre de la

restructuration de la gendarmerie, avec ce que l'on appelle le plan Gendarmerie 2002, pour que cette arme apporte sa pierre à l'édifice, tant attendu par nos concitoyens, d'une meilleure sécurité dans notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, c'est en pleine concertation avec le ministre de l'intérieur que la politique de sécurité est définie, afin que la police et la gendarmerie puissent, dans les meilleures conditions, assurer la sécurité des personnes et des biens dans notre pays.

Dans cet esprit, nous avons engagé le dialogue afin de répartir les zones de compétence exclusive entre police et gendarmerie. Ce faisant, nous avons constaté qu'il convenait plus particulièrement de renforcer la sécurité dans les zones péri-urbaines. La gendarmerie a donc décidé de redeploier ses effectifs dans ces secteurs. C'est la raison pour laquelle la loi de programmation militaire 1997-2002, que vous avez votée, prévoit une augmentation de ces effectifs, qui recevront 765 personnels supplémentaires en 1997. Notre préoccupation d'assurer la sécurité dans ces zones péri-urbaines nous a conduits à mettre en place des brigades de prévention de la délinquance juvénile, qui interviendront régulièrement.

J'espère, monsieur le député, avoir répondu à vos préoccupations et à vos inquiétudes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Bédier Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2154

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1997, page 333

**Réponse publiée le :** 23 janvier 1997, page 333

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 janvier 1997